



CC2V

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 MARS 2022

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 17 mars 2022

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 17 mars 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 31

Présents : 19

Votants : 27 dont 8 ayant donné pouvoir

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 29 mars, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des 2 Vallées sis 23 rue de la Chapelle Saint-Blaise à Milly-la-Forêt, sous la présidence de Monsieur Pascal SIMONNOT, Président de la Communauté de Communes des 2 Vallées.

Présents :

M. COUDORO pour Buno-Bonnevaux, Mme VIEIRA pour Courances, Mme LASORSA (suppléante de M. DUVAL) pour Courdimanche-sur-Essonne, M. KEES pour Dannemois, M. DOUGNY (suppléant de M. JOYEZ) pour Gironville-sur-Essonne, M. PERRON, Mme MOULINOX pour Maisse, M. ANNA, Mme SOTOCA, Mme DESFORGES, M. DAMASIEWICZ pour Milly-la-Forêt, M. SIMONNOT, Mme DEZERT pour Moigny-sur-Ecole, M. BIONNE pour Mondeville, M. DELECOUR pour Oncy-sur-Ecole, M. PAGES pour Prunay-sur-Essonne, Mme CADOT, M. LAGARRIGUE pour Soisy-sur-Ecole, M. BERTOL pour Videlles.

Absents excusés donnant pouvoir :

M. DELCAMBRE pour Boutigny-sur-Essonne donne pouvoir à M. DELECOUR
M. KERGRAIS pour Boutigny-sur-Essonne donne pouvoir à M. SIMONNOT
M. LENGLET pour Maisse donne pouvoir à M. PERRON
M. DUPERCHE pour Maisse donne pouvoir à M. SIMONNOT
Mme BOBAULT pour Milly-la-Forêt donne pouvoir à M. ANNA
M. SAINSARD pour Milly-la-Forêt donne pouvoir à Mme SOTOCA
M. BOULEY pour Milly-la-Forêt donne pouvoir à Mme DESFORGES
Mme PAPI pour Milly-la-Forêt donne pouvoir à Mme MOULINOX

Absents excusés :

M. BOUSSAINGAULT pour Boigneville
Mme BERGDOLT pour Boutigny-sur-Essonne
Mme FROMAGE pour Boutigny-sur-Essonne
M. TRIERWEILER pour Boutigny-sur-Essonne

Secrétaire de séance :

Mme DEZERT

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer valablement en application de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ordre du jour :

1– Rapport d'orientation budgétaire 2022

2– Demandes de subventions à la Région dans le cadre de l'appel à projet de développement des énergies renouvelables électriques concernant les aménagements extérieurs du cinéma et de la station d'épuration à Milly-la-Forêt

3– Demande de subvention à l'ADEME pour les panneaux photovoltaïques pour le cinéma et ses aménagements extérieurs et pour la station d'épuration à Milly-la-Forêt

4– Demande de subvention à l'ANS (Agence National du Sport) pour la halle de sports à Soisy-sur-Ecole dans le cadre du programme des équipements sportifs de proximité

M. le Président de séance ouvre la séance à 18h35 et constate que le quorum est atteint.

Il demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du conseil communautaire du 22/02/2022.

M. DAMASIEWICZ souhaite que soient précisés ses propos concernant les comptes rendus qui ne rendent pas suffisamment compte des débats.

Suite à cette observation le compte rendu du dernier conseil communautaire est adopté à l'unanimité.

1 - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

Suite à la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires par M. DELECOUR, M. DAMASIEWICZ rappelle les éléments envoyés aux élus concernant son analyse du montage financier du cinéma. Il souhaite un débat sur la pertinence du projet notamment par rapport au nombre de salles dans un contexte économique incertain.

M. BERTOL souligne que le travail réalisé ne doit pas être remis en cause et que certes les nouveaux élus doivent être informés mais qu'une continuité doit être assurée.

M. DAMASIEWICZ estime que les conditions pour l'exploitant sont trop favorables.

M. le Président rappelle qu'une étude de marché a été réalisée et que le projet d'exploitation est viable, que l'objectif est d'avoir une offre culturelle avec un projet phare afin d'attirer d'autres acteurs économiques.

M. PERRON demande si les salles sont modulables au regard de la remarque de M. DAMASIEWICZ sur le nombre de salles.

M. DELECOUR explique la logique économique par rapport aux offres cinématographiques dans le contexte actuel.

----- RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022 -----

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'article 13 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022,

Considérant l'avis de la commission des finances du 9/03/2022,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Rapporteur,

PREND ACTE du rapport du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2022.

2 – DEMANDES DE SUBVENTIONS A LA REGION DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES ELECTRIQUES CONCERNANT LES AMENAGEMENTS EXTERIEURS DU CINEMA ET POUR LA STATION D'EPURATION A MILLY-LA-FORET

M. le Président expose que 2 demandes de subventions complémentaires peuvent être demandées à la Région :

La première concerne les aménagements extérieurs du cinéma et vient en complément de celles demandées auprès de l'Etat dans le cadre de la DSIL et du département dans le cadre du contrat terre d'avenir (nouveau nom du contrat de territoire).

La seconde vient en plus de la demande faite auprès du Conseil Départemental dans le cadre du contrat terre d'avenir pour l'installation de panneaux photovoltaïques pour la station d'épuration (principale) à Milly-la-Forêt.

DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET
DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES ELECTRIQUES
CONCERNANT LES AMENAGEMENTS EXTERIEURS DU CINEMA

Le Conseil Communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la CC2V,

Considérant l'appel à projet régional pour le développement des énergies renouvelables électriques,

Considérant le projet de cinéma comme équipements structurants du territoire,

Considérant le projet des aménagements extérieurs de cet équipement visant par l'installation de panneaux photovoltaïques à une autosuffisance énergétique du cinéma,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (abstention : M. DAMASIEWICZ)

SOLLICITE l'aide de la Région dans le cadre l'appel à projet régional pour le développement des énergies renouvelables électriques, pour les aménagements extérieurs du cinéma avec installation de panneaux photovoltaïques à une autosuffisance énergétique du cinéma.

APPROUVE le plan de financement.

AUTORISE M. le Président à viser et signer tout document afférent à ce dossier.

DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET
DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES ELECTRIQUES
CONCERNANT LA STATION D'EPURATION SUR MILLY-LA-FORET

Le Conseil Communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la CC2V,

Considérant l'appel à projet régional pour le développement des énergies renouvelables électriques,

Considérant le projet d'installation de panneaux photovoltaïques pour la station d'épuration à Milly-la-Forêt,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (abstention : M. DAMASIEWICZ)

SOLLICITE l'aide de la Région dans le cadre l'appel à projet régional pour le développement des énergies renouvelables électriques, pour la station d'épuration sur Milly-la-Forêt.

APPROUVE le plan de financement.

AUTORISE M. le Président à viser et signer tout document afférent à ce dossier.

3 – DEMANDE DE SUBVENTION A L'ADEME POUR LES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES POUR LE CINEMA ET SES AMENAGEMENTS EXTERIEURS

M. le Président explique qu'en complément du point précédent, il pourrait être demandé à l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) une subvention pour les panneaux photovoltaïques sur le cinéma, les ombrières du parking et pour le projet de la station d'épuration de Milly-la-Forêt.

DEMANDE DE SUBVENTION A L'ADEME DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT DES
ENERGIES RENOUVELABLES POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX
PHOTOVOLTAÏQUES POUR LE CINEMA

Le Conseil Communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la CC2V,

Considérant le soutien de l'ADEME pour le développement des énergies renouvelables électriques,

Considérant le projet de cinéma comme équipements structurants du territoire,

Considérant le projet des aménagements extérieurs de cet équipement visant par l'installation de panneaux photovoltaïques à une autosuffisance énergétique du cinéma,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (abstention : M. DAMASIEWICZ)

SOLLICITE l'aide de l'ADEME pour le développement des énergies renouvelables électriques, pour les aménagements extérieurs du cinéma avec installation de panneaux photovoltaïques à une autosuffisance énergétique du cinéma.

APPROUVE le plan de financement.

AUTORISE M. le Président à viser et signer tout document afférent à ce dossier.

DEMANDE DE SUBVENTION A L'ADEME DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT DES
ENERGIES RENOUVELABLES POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX
PHOTOVOLTAIQUES POUR LA STATION D'EPURATION DE **MILLY-LA-FORET**

Le Conseil Communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la CC2V,

Considérant le soutien de l'ADEME pour le développement des énergies renouvelables électriques,

Considérant le projet d'installation de panneaux photovoltaïques pour la station d'épuration à Milly-la-Forêt,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (abstention : M. DAMASIEWICZ)

SOLLICITE l'aide de l'ADEME pour le développement des énergies renouvelables électriques, pour la station d'épuration sur Milly-la-Forêt visant à une autosuffisance énergétique.

APPROUVE le plan de financement.

AUTORISE M. le Président à viser et signer tout document afférent à ce dossier.

4 – DEMANDE DE SUBVENTION A L'ANS (AGENCE NATIONAL DU SPORT) POUR LA HALLE DE SPORTS DE SOISY-SUR-ECOLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITE

M. Le Président explique qu'en complément des demandes de subventions pour la halle de sports de Soisy-sur-Ecole, il est proposé de solliciter l'ANS qui finance les équipements sportifs dans le cadre d'un programme de proximité.

Ce projet est déjà subventionné par l'Etat via la DETR (Dotation d'Equipement aux Territoires Ruraux) et la Région à hauteur de 150 000€ pour le 2.
Des demandes d'aides sont en cours auprès de l'Etat via la DSIL et du Département pour un montant total de 300 000€.

La demande à l'ANS serait de 200 000€.

DEMANDE DE SUBVENTION A L'ANS (AGENCE NATIONAL DU SPORT) POUR LA HALLE DE SPORTS DE SOISY-SUR-ECOLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITE

Le Conseil Communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la CC2V,

Considérant la volonté de la CC2V de participer au développement des pratiques sportives de proximité

Considérant le projet de halle sportive à Soisy-sur-Ecole couvrant des courts de tennis avec terrain de badminton/futsal/handball,

Considérant le contrat de ruralité 2021-2026 signé avec l'Etat,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

SOLLICITE l'aide de l'Agence National du Sport le cadre du programme des équipements sportifs de proximité pour la construction d'une halle sportive à Soisy-sur-Ecole couvrant un des terrains de tennis avec création de terrains de badminton/futsal/handball,

APPROUVE le plan de financement.

AUTORISE M. le Président à viser et signer tout document afférent à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 19h30.